

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS
44, Rue Victor Drugeon
41120 OUCHAMPS**

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq février, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le 9 mars deux mil quinze.

L'an deux mil quinze, en date du neuf mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'Ouchamps, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente.

Membre en exercice : **15**

Membres présents : 14

Membres votants : 14

Présents : Madame Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente, Madame Yolande CHERY et Monsieur André SIMON, délégués titulaires de la Commune d'Ouchamps ;
Madame Christiane PERON, déléguée suppléante de la Commune d'Ouchamps ;
Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente, Monsieur Eric MARTELLIERE, Monsieur Christian LABY ayant procuration de Madame Béatrice HUC et Monsieur Nicolas OURY, délégués titulaires de la Commune de Fougères sur Bièvre ;
Monsieur Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la Commune de Fougères sur Bièvre ;
Madame Karine MICHOT, Madame Nicole LOUVEAU, Madame Séverine MARTY, Monsieur Pascal JAULIN et Monsieur SAGET-LETHIAS Gilles, Vice-Président, délégués titulaires de la Commune de Feings ;
Madame Gaëlle GAVANOUX, Percepteur,
Madame HURET, directrice de l'école de Feings,
Madame MAREAU, directrice de l'école d'Ouchamps
Madame HEBEL, enseignante à l'école de Fougères, représentant Mme BRUNET de la GRANGE, directrice de l'école de Fougères.

Excusés : Monsieur Thomas MENAGE et Monsieur Laurent NOIRAULT, délégués titulaires de la Commune d'Ouchamps ;
Madame Corinne MARCHAND, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps ;
Madame Marie-Claude CORBIN, déléguée titulaire de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Madame Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre, ayant donné procuration à Monsieur Christian LABY ;
Madame Yannick CONGRAS et Madame Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2014
- Vote du compte administratif 2014
- Affectation du résultat d'exploitation 2014
- Subventions 2015
- Tarifs des services périscolaires
- Participations communales
- Vote du budget primitif 2015
- Affaires diverses

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Isabelle BAUSIER

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 :

N°07/2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014.

2°) – Statuant sur l'exécution du Budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

La Présidente déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnance n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
approuve à l'unanimité par 13 voix, le Compte de Gestion 2014.

(arrivée de Karine Michot et Eric Martellière)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

N° 8/2015

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente, après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014, s'est retirée.

La Présidence du Comité Syndical est reprise par Madame Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente qui procède au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Considérant que les résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2014 dressé par le Receveur Municipal, approuve à l'unanimité par 14 voix, le Compte Administratif du Syndicat.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014

N° 9/2015

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, constate que le Compte Administratif 2014 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **28.289,28 €.**
- Un déficit cumulé d'investissement : **4.287,63 €.**

Décide à l'unanimité par 14 voix d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement

Soit : **4.287,63 €**

Le solde disponible est affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002 : 24.001,65 €**).

SUBVENTIONS 2015

N° 10/2015

Madame la Présidente demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder au vote des subventions pour l'année 2015 :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 14 voix les subventions suivantes pour un montant de **6.905.00 €** réparti de la façon suivante :

COOPERATIVE SCOLAIRE DE FEINGS.....	3.200.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE FOUGERES.....	200.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE D'OUCHAMPS.....	3.200.00 €
PREVENTION ROUTIERE.....	125.00 €
D.D.E.N.....	30.00 €
A.P.E.....	150.00 €

AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES

N° 11/2015

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 14 voix l'augmentation du prix des repas de 1,5 % qui sera effective à compter du 01 Mai 2015, à savoir :

Prix du repas pour un et deux enfants scolarisés dans le regroupement :	3,36 €
Prix du repas pour 3 enfants et plus scolarisés dans le regroupement :	3,30 €
Prix du repas pour un adulte :	4,66 €
Prix du repas pour une personne extérieure au regroupement (adulte ou enfant) :	4,66 €
Prix du plateau repas (dans le cadre d'un PAI) :	1,56 €
Prix d'un petit déjeuner pour une personne extérieure au regroupement (adulte ou enfant) :	1,63 €.

AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DE LA GARDERIE

N°12/2015

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide la modification de la tarification de la garderie à compter du 01 Mai 2015, à savoir :

Prix de la garderie forfaitaire à la journée :

Pour un enfant scolarisé dans le regroupement :	3,00 €
Pour deux enfants scolarisés dans le regroupement :	2,00 €
Pour trois enfants scolarisés dans le regroupement :	1,50 €.

Votes Pour : 11 Contre : 0 abstention: 3

TARIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

N° 13/2015

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le prix des TAP à compter du 1er mai 2015 à savoir :

Prix pour le 1er enfant scolarisé en primaire inscrit aux TAP :	7,00 €
Prix pour le 2eme enfant scolarisé en primaire inscrit aux TAP :	5,00 €
Prix pour le 3eme enfant scolarisé en primaire inscrit aux TAP :	3,00 €
Prix pour chaque enfant scolarisé en maternelle inscrit aux TAP :	GRATUIT

Votes Pour : 11 Contre : 0 abstention: 3

BUDGET PRIMITIF 2015

N° 14/2015

Madame la Présidente présente au Comité Syndical le détail du budget primitif pour l'année 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre à :

Section de Fonctionnement :	468.610,00 €
Section d'Investissement :	12.840,00 €.

Comme suit :

Votes pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 1

PARTICIPATIONS COMMUNALES

N° 15/2015

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 14 voix de :

Fixer la participation communale FEINGS/FOUGERES S/BIEVRE/OUCHAMPS à **301.308.35 €** répartie de la façon suivante :

COMMUNE DE FEINGS :	62 élèves	90.675.04 €
COMMUNE DE FOUGERES :	78 élèves	114.087.63 €
COMMUNE D'OUCHAMPS :	66 élèves	96.535.68 €

Procéder au recouvrement des participations communales en 6 échéances à savoir : janvier et février (acomptes) chacun d'une valeur égale à 1/6^{ème} du budget voté en année N-1, le solde réparti sur avril, Juin, Septembre Novembre.

PLAN DE FINANCEMENT D'UN TNI

N° 16/2015

(départ de Karine Michot)

Madame la Présidente déclare :

L'achat d'un TNI d'un montant HT de 2.193,00 € pour l'école d'Ouchamps a été l'objet d'une demande de subvention DETR approuvée par délibération en date du 27/01/2015.

Le plan de financement de ce TNI est le suivant :

D.E.T.R. :	1.096,50 €
Auto financement :	1.096,50 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité par 13 voix, l'approbation de ce plan de financement.

AFFAIRES DIVERSES

- Une date de réunion de la commission des rythmes scolaires afin d'établir un questionnaire-bilan pour les parents est fixée au jeudi 26/03 à 19h00
- Le tour du Loir et Cher passera sur nos communes le 16 avril 2015. L'organisation des navettes de car est en cours.

La séance est close à 21H00.